



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Concours : CAPET INTERNE et Concours d'Accès à l'Échelle de
Rémunération (CAER) correspondant**

Section : économie et gestion

Option : comptabilité et finance

Session : 2024

Rapport de jury présenté par : Anne GASNIER
Inspectrice générale de l'Éducation du Sport et de la Recherche
Présidente du jury

Table des matières

I : Les épreuves du Capet interne et du Caer-Capet section économie et gestion.....	3
1.1 Présentation générale de l'épreuve : rappels des règles	3
Calendrier et lieu de la session 2024	3
Pour la session 2024, le calendrier des épreuves du CAPET et CAER économie et gestion option comptabilité et finance a été le suivant :	3
Les épreuves d'admissibilité et d'admission se sont déroulées au lycée Victor Hugo, 10 rue Victor Hugo, 86000 Poitiers.	3
Statistiques générales.....	3
1.2 Les sources réglementaires	3
1.3 Remarques préalables importantes :	4
1.4 Les épreuves du CAPET interne économie et gestion option B	4
A - Épreuve écrite d'admissibilité : le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) (coef 1)	4
B - Épreuve pratique d'admission : exploitation pédagogique d'un thème	5
1.5 Nombre de dossiers évalués et moyennes des candidats.....	6
1.6 Critères d'évaluation du dossier RAEP.....	7
1.7 Remarques sur les dossiers RAEP évalués.....	7
2. Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.....	11
2.1 Présentation générale de l'épreuve.....	11
2.2 Déroulement de l'épreuve.....	11
2.3 Statistiques d'effectifs et de moyennes.....	12
2.4 Sujets et thèmes proposés.....	12
2.5 Remarques du jury	13
Conseils aux candidats	15
Conseils aux candidats (suite).....	16
Exemples de sujets (sujets 1 et 3)	17

Le directoire du concours tient à remercier vivement tous les membres du jury pour le professionnalisme et l'esprit avec lequel ils se sont acquittés de leur mission d'évaluateur.

Le jury remercie très chaleureusement la direction et les personnels du lycée Victor HUGO, la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Poitiers pour leur disponibilité et l'efficacité avec laquelle ils ont permis la correction des épreuves d'admissibilité du concours ainsi que l'organisation des épreuves d'admission.

I : Les épreuves du Capet interne et du Caer-Capet section économie et gestion

1.1 Présentation générale de l'épreuve : rappels des règles

Calendrier et lieu de la session 2024

Pour la session 2024, le calendrier des activités du CAPET et CAER économie et gestion option comptabilité et finance a été le suivant :

- admissibilité :
 - correction des RAEP : du 15 janvier au 8 février 2024,
- admission :
 - interrogations orales du 3 au 5 avril 2024,

Les délibérations du jury au terme de chacune des phases et les épreuves d'admission se sont déroulées au lycée Victor Hugo, 10 rue Victor Hugo, 86000 Poitiers.

Statistiques générales

Effectifs, postes et barres d'admission au CAPET et CAER

Éléments	2019		2020		2022		2023		2024	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	163	51	150	49	139	55	153	57	148	55
Présents	56	29	76	25	64	39	75	40	75	36
Admissibles	33	20	33	16	32	24	35	24	37	23
Admis	17	10	13	11	18	13	20	14	20	14
Postes budgétaires	17	10	13	18	20	13	20	14	20	14
Barre d'admission sur 20	9,33	11,67	10,67	11,67	10	10,67	9,67	11	10,17	10

1.2 Les sources réglementaires

L'ensemble des sources réglementaires (conditions d'inscription, nature des épreuves...) est accessible sur le site du ministère de l'Éducation nationale dédié au recrutement des professeurs titulaires, dont l'adresse est la suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENH2323946N>

Période d'inscription aux concours du 2nd degré et date limite de dépôt des dossiers RAEP

D'après l'arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours de recrutement de personnels enseignants du second degré, de personnels d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale ainsi que de concours correspondant de recrutement de

maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat et l'arrêté du 6 novembre 2023 en modifiant les conditions d'organisation :

Inscriptions aux concours du 2nd degré :

du 03 octobre 2023 à partir de 12h00 au 07 décembre 2023 12h00 (heures de Paris).

Dépôt des dossiers des RAEP via un téléversement dans Cyclades, rubrique « Mes justificatifs » : au plus tard le 14 décembre 2023 23h59 (heure de Paris).

Arrêté du 26/09/2023 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048133033?init=true&page=1&query=recrutement+capet&searchField=ALL&tab_selection=all

Arrêté du 06/11/2023 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/11/6/MENH2327451A/jo/texte>

Chaque session disposant de son propre calendrier, il conviendra de s'informer sur les dates d'inscription et de dépôt de dossier RAEP de la session suivante.

Modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique selon l'arrêté du 25 janvier 2021

Cet arrêté fixe dans son article 11 « Le concours interne comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission. L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat conformément aux modalités décrites en annexe IV du présent arrêté. Le dossier comportant les éléments mentionnés à cette annexe est adressé par le candidat au ministre chargé de l'éducation nationale dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075536>

1.3 Remarques préalables importantes :

Pour l'épreuve d'admissibilité du concours interne du CAPET, qui consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les candidats devront réaliser un dossier. **Une page qu'ils utiliseront comme page de couverture de leur dossier est disponible dans leur espace candidat sur l'application Cyclades.**

« Les candidats ne sont pas autorisés à insérer dans le dossier RAEP des documents (ex : lettre de recommandation, compte-rendu d'inspection, etc.) qui viseraient à influencer le jury à l'aide d'éléments qui sont hors des attentes de l'épreuve. »

1.4 Les épreuves du CAPET interne économie et gestion option B

A - Épreuve écrite d'admissibilité : le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) Coefficient 1

Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord
- (En-tête et pied de page) : 1,25 cm sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- La pertinence du choix de l'activité décrite,
- La maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- La structuration du propos,
- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- La justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximums pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B - Épreuve pratique d'admission : exploitation pédagogique d'un thème

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure et 10 minutes maximum (dont exposé : 40 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement,
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées,
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie,
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. »

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capet-interne-et-du-caer-capet-section-economie-et-gestion-652>

Il est conseillé aux candidats de lire avec la plus grande attention les textes officiels. L'arrêté précité permet au candidat de prendre la mesure de l'étendue et de la diversité des missions attachées au métier d'enseignant. Les textes définissant l'épreuve sont quant à eux indispensables aux candidats afin **d'orienter la rédaction du dossier à partir d'une analyse réflexive de leur parcours et de leurs pratiques professionnelles.** De fait, cette réalisation doit être de nature à révéler, à **valoriser la réflexion didactique, les pratiques pédagogiques et la capacité d'analyse du candidat.** La pertinence du choix de la séquence étant particulièrement appréciée, le candidat doit choisir parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît **la plus significative, si possible en lien avec l'option du concours.**

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement. La réussite suppose que le candidat planifie sa préparation, respecte la définition du dossier et maîtrise les enjeux scientifiques et techniques, pédagogiques et didactiques.

1.5 Nombre de dossiers évalués et moyennes des candidats

Nombre de dossiers évalués :	111
- CAPET	75
- CAER	36
Moyenne des dossiers :	11,80
Barre d'admissibilité :	
- CAPET	9,50
- CAER	10,00
Nombre d'admissibles :	60
- CAPET	37
- CAER	23

1.6 Critères d'évaluation du dossier RAEP

Les critères d'appréciation du jury sont les suivants :

- maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

1.7 Remarques sur les dossiers RAEP évalués

1.7.1 La forme du dossier RAEP

La forme du dossier doit être conforme et le non-respect des consignes pénalise le candidat.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- strict respect des consignes : nombre de pages maximum (2 maximum + 6 maximum), format de page, police, interligne, marges, présence possible d'annexes (se référer aux textes officiels) ;
- mise en page claire et aérée ;
- effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés) ;
- qualité de l'expression, orthographe et syntaxe irréprochables ;
- dossier paginé.

Rappel - Le dossier ne doit comporter ni de rapport d'inspection ni de lettre de recommandation.

Les fonctionnalités de l'outil informatique doivent permettre de mettre en valeur le dossier.

Il est offert la possibilité au candidat de joindre à son dossier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. La pertinence de ces choix et l'intérêt des productions proposées seront également pris en compte.

1.7.2 La première partie du dossier RAEP

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) réside pour le candidat dans l'équilibre qu'il convient de trouver entre une présentation des responsabilités qui lui ont été confiées lors de son parcours professionnel et une mise en valeur pertinente des compétences acquises nécessaires à la construction d'une identité professionnelle en lien avec la fonction visée.

Le jury attend une structuration personnalisée des différentes étapes de son parcours (datées, hiérarchisées) valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant d'économie-gestion.

Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du

dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de son parcours, le candidat est invité à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées. Il doit éviter le piège d'un inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement serait sans relief ni analyse.

En synthèse, pour cette première partie, le candidat doit expliciter son parcours professionnel en faisant ressortir les éléments qui lui semblent les plus importants et en soulignant les motivations qui le conduisent à se présenter à ce concours et plus généralement comment il se projette pour assumer les responsabilités qui sont celles d'un enseignant dans la spécialité économie et gestion.

1.7.3 La deuxième partie du dossier RAEP

Dans la deuxième partie du dossier RAEP, il est demandé au candidat de choisir et de présenter une (ou plusieurs) séquence(s) de formation. Celui-ci doit avoir conçu et mis en œuvre cette séquence, dans une classe donnée. Que le thème présenté soit restreint ou plus transversal, le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée. Cette proposition doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée.

La plupart des dossiers des candidats admissibles présentent des situations d'enseignement pertinentes car contextualisées. Situées dans le cadre d'une progression, elles attestent globalement d'une maîtrise satisfaisante des contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité et de l'option du concours) ainsi que des qualités de réflexion didactique et pédagogique.

Les meilleurs dossiers :

- Reposent sur de solides fondements scientifiques de gestion finance ;
- Mettent en évidence une réflexion didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion ;
- Attestent de la capacité du candidat à exercer un regard analytique sur sa pratique professionnelle qui dépasse la simple description des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie ;
- Soulignent la capacité du candidat à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ;
- Intègrent, voire mettent l'accent, sur une analyse réflexive, avec la présence d'annexes choisies et pertinentes, portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées et permettre au jury de comprendre l'activité présentée ;
- Proposent une évaluation des compétences à acquérir permettant de vérifier l'atteinte des objectifs initiaux et présentent la remédiation mise en œuvre.

Le jury a apprécié :

- Dans le travail didactique préalable : prise en compte des intentions pour les élèves, identification des objectifs, des prérequis, maîtrise des concepts scientifiques et techniques, cohérence avec le programme ou le référentiel concerné, justification des choix des documents supports, souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves ;
- Lors de la présentation des choix pédagogiques : présentation d'une argumentation, justification de la démarche pédagogique et articulation des moyens, des outils (la mobilisation des technologies numériques est difficilement contournable mais doit rester raisonnable), des supports mobilisés,

présentation des modalités d'évaluation, par exemple ;

- Lors de la présentation de la séance d'une séquence : des éléments concrets permettant de comprendre le travail réalisé avec les élèves (par exemple des productions d'élèves), des annexes permettant d'illustrer la séance (documents proposés aux élèves, évaluation, fiche pédagogique...) ; justification, pertinence des annexes.
- À l'occasion d'une prise de recul portant sur la séance effectuée : auto-évaluation du candidat, proposition de remédiation et d'actions correctrices ;
- Que l'activité présentée fasse si possible référence à l'option du concours (comptabilité et finance).

Le jury a regretté :

- Un parcours professionnel dont la présentation n'est pas organisée ou incomplète. Le jury doit rapidement pouvoir retracer le parcours du candidat (diplômes, expériences en entreprise et dans l'enseignement) ;
- Des présentations soit trop descriptives (« je fais l'appel », « les élèves allument les ordinateurs », etc.), soit trop théoriques (accumulation de théories de sciences de l'éducation) ;
- Des présentations trop ambitieuses : les candidats doivent se limiter à une séance et non à la présentation détaillée de la séquence pédagogique ;
- Des propositions restant dans le domaine de l'intention pédagogique mais non présentées de manière factuelle et concrète ou non réalisées dans une classe ;
- Des annexes non explicitées ou non justifiées car sans lien avec la situation professionnelle proposée, ou une absence totale d'annexes ;
- Des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sur lesquelles le candidat n'apporte aucune valeur ajoutée ou aucune analyse critique, voir même que le candidat annonce comme personnelles, ce qui révèle une déficience en matière d'éthique professionnelle ;
- Des dossiers développant une séance éloignée des enseignements de comptabilité et finance.

Enfin, cette deuxième partie nécessite une structure pertinente permettant :

- D'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique ;
- De mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- D'articuler les six pages et les annexes ;
- De faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent veiller à :

- se limiter à une séance qui s'inclut dans une séquence ;
- respecter les règles de forme du dossier explicitement mentionnées par les textes officiels du concours et le présent rapport de jury que le candidat doit impérativement connaître ;
- présenter un dossier structuré, paginé et dont l'expression, la syntaxe et l'orthographe sont irréprochables ;
- démontrer un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline et dans l'option choisie, comptabilité finance ;
- montrer qu'ils maîtrisent les programmes de la série STMG ;
- faire preuve d'analyse et de recul tout au long de leur démarche pédagogique ;
- mettre en avant les transversalités ;
- présenter une ou des annexes pertinentes qui soient commentées et analysées ;
- démontrer une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : pratiques d'évaluation, suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation pertinente des technologies numériques au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience en lien avec la série STMG. Cette situation n'est pas préjudiciable à leur réussite à condition qu'ils démontrent leur capacité à transposer de façon adaptée et réaliste l'activité choisie dans les enseignements de cette série. À cet égard, le jury regrette que trop souvent cette transposition ne soit pas réalisée. Il devient alors difficile d'apprécier le degré de maîtrise des compétences attendues en économie et gestion dans la série STMG.

Le jury attire l'attention des candidats présentant à nouveau le concours.

Cette situation ne doit en aucun cas les dispenser d'une réflexion de fond relative à leur dossier. La qualité de ce dernier est en effet contrainte par la nature même de la situation retenue. Il convient dès lors de s'interroger à nouveau sur le choix de cette situation qui doit permettre de révéler aux jurys les compétences acquises. Un changement de la situation peut ainsi parfois permettre de mieux valoriser l'expérience des candidats au regard des compétences attendues pour ce concours.

2. Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

2.1 Présentation générale de l'épreuve

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure et 10 minutes maximum (dont exposé : 40 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement,
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées,
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie,
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. »

2.2 Déroulement de l'épreuve

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique). Il peut utiliser son ordinateur personnel, sous réserve d'être autonome au plan énergétique (pas de branchement sur une prise de courant), sans accès internet et sans possibilité d'impression (pas d'imprimante).

Lors de l'interrogation, le candidat dispose d'un tableau blanc et peut utiliser son ordinateur portable comme outil de présentation.

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé. Le questionnement du jury permet ensuite durant 30 minutes, d'obtenir les précisions nécessaires, de permettre au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion.

L'entretien porte notamment sur les points suivants :

- les fondements scientifiques du thème en cohérence avec l'option comptabilité et finance ;
- les intentions pour les élèves, la démarche d'acquisition des savoirs, connaissances et compétences dans la classe proposée dans le contexte ;
- l'exploitation pédagogique : pratique pédagogique, organisation des activités des élèves, modalités d'évaluation... ;
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolution organisationnelle... ;
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation... ;
- éventuellement, un retour sur le dossier RAEP (10 minutes maximum).

Cet entretien est l'occasion de tester les qualités de communication considérées par ailleurs comme fondamentales pour l'exercice du métier d'enseignant.

2.3 Statistiques d'effectifs et de moyennes

Session 2024	CAPET	CAER
Nombre de candidats admissibles	37	23
Nombre de candidats présents	35	22
Nombre de candidats absents	2	1
Nombre de candidats admis	20	14

2.4 Sujets et thèmes proposés

Lors de cette session, en fonction du jour de passage, les candidats ont eu à traiter quatre sujets dont les thèmes centraux étaient :

- « **L'affectation du résultat** », dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG ;
- « **La gestion budgétaire** », dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG ;
- « **L'analyse de la rentabilité** » dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG.
- « **Le financement des investissements** » dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG.

Les sujets étaient contextualisés et l'exploitation pédagogique du thème était guidée par 4 questions auxquelles le candidat devait répondre pendant sa présentation. Chaque sujet comprend la partie du programme sur laquelle porte la question abordée. Une projection en section de technicien supérieur comptabilité gestion peut être l'objet d'une question.

2.5 Remarques du jury

Certains candidats ont su produire d'excellentes prestations tant au cours de l'exposé que lors de l'entretien.

Le jury a apprécié :

- une utilisation raisonnée et réfléchie de la documentation personnelle ;
- une bonne maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline). Les concepts sont alors définis avec précision, les points de vigilance identifiés ;
- une démarche didactique réfléchie, raisonnée, mais aussi pragmatique, avec une présentation claire des intentions pour les élèves et un repérage des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés ;
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité, le tout illustré de façon très précise et argumentée ;
- des applications proposées réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves ;
- une présentation du rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique ;
- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice ;
- des propositions pertinentes d'intégration des technologies numériques dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages ;
- une capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de STS pour un même thème ;
- une très bonne connaissance de la gestion de classe et de la réaction des élèves et une bonne prise en compte des contraintes des sujets, relativement à l'hétérogénéité de la classe et au niveau des élèves ;
- la capacité à prendre du recul par rapport à l'enseignement et les évolutions du métier ;
- une capacité d'écoute et d'adaptation.

Le jury a regretté:

- une présentation orale longue et inutile de la première partie du dossier RAEP ou du parcours professionnel du candidat ;
- une présentation orale trop longue du contexte du sujet ;
- une lecture intégrale des notes ;
- une prise en compte insuffisante des spécificités du contexte d'enseignement énoncées dans le sujet pour adapter et justifier les propositions pédagogiques (niveau faible des élèves, hétérogénéité de la classe, élèves en situation de décrochage scolaire...);

- des erreurs conceptuelles graves sur des fondamentaux de la spécialité ou des raisonnements erronés ou encore un vocabulaire très approximatif ;
- le manque de discernement dans l'exploitation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont effectué de longues recopies de documents issus de manuels ou ont utilisé des fichiers élaborés à l'avance, sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- une utilisation des technologies du numérique sans lien réel avec le thème proposé et/ou redondantes, sans réflexion sur leur valeur ajoutée pédagogique ;
- une maîtrise insuffisante des programmes, pour bien saisir et exploiter les intentions du sujet à traiter ;
- la nécessité de devoir attendre les questions pour bien apprécier la profondeur et la maîtrise scientifique des candidats ;
- une présentation trop rare des supports proposés aux élèves.
- une présentation de la séance, en réponse à la question 1, uniquement basée sur les intentions et sans explicitation d'une mise en œuvre ;
- une quasi-absence de connaissances du référentiel de STS Comptabilité-Gestion.
- une posture du candidat parfois inappropriée (exemples : s'asseoir sur la table, garder son manteau...)

Conseils aux candidats

Le jury recommande au candidat de se préparer très tôt à cette épreuve et notamment de :

- réfléchir aux ressources dont il aura besoin lors du temps de préparation : le candidat gagnerait, ici, à ne pas se contenter des seuls manuels scolaires et autres fiches pédagogiques types. Il lui revient de prévoir quelques ouvrages de références scientifiques et techniques et professionnels (programmes et référentiels) ;
- connaître les programmes de référence (sciences de gestion et numérique, management, droit et économie en Première STMG, enseignement commun de management sciences de gestion et numérique, enseignement spécifique de gestion et finance, droit et économie en Terminale STMG) et s'intéresser aux contenus du référentiel de BTS Comptabilité et gestion ;
- actualiser et consolider sa connaissance des concepts, techniques et méthodes et théories en lien avec les programmes de référence ;
- réfléchir à l'utilisation pertinente de l'outil numérique (PGL, plateforme collaborative, jeu sérieux, etc...) dans le cadre d'une démarche pédagogique ;
- développer une réflexion didactique et pédagogique en relation avec les enseignements de la série STMG ;
- mener une réflexion sur la place et les différentes formes d'évaluation ;
- connaître les enjeux liés à la série STMG et à la poursuite d'études.

Enfin, à titre d'exemples, quelques conseils pour le jour de l'épreuve, le candidat veillera à :

- apporter une documentation personnelle, pertinente, raisonnée et l'utiliser avec discernement ;
- consacrer le temps de préparation à une lecture précise et analytique du sujet, à une réflexion sur les enjeux scientifiques, pédagogiques et didactiques du thème à traiter ;
- à respecter les consignes de travail ;
- structurer son intervention et à se limiter à une présentation succincte de son parcours en introduction ;
- tenir compte des éléments spécifiques du contexte d'enseignement énoncés dans le sujet et à faire une proposition fondée sur des savoirs scientifiques solides et exposés, ainsi que sur des choix pédagogiques justifiés, adaptés au contexte ;
- mobiliser de façon pertinente les outils numériques pour la présentation ;
- illustrer la séquence de cours présentée à l'aide d'exemples ou de cas comportant si besoin des données quantitatives ;
- justifier le recours ou non aux technologies numériques ;
- proscrire une présentation de cours de type « magistral » ou assimilés et lui préférer des modalités pédagogiques rendant l'élève acteur de ses apprentissages, en précisant les apports de l'enseignant ;
- être à l'écoute des questions du jury de façon à y répondre de manière précise, concise et réfléchie.

Conseils aux candidats (suite)

Enfin, le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve de créativité et qu'ils apportent une réelle valeur ajoutée personnelle, plutôt que de présenter des extraits de manuels qu'ils utilisent sans les modifier, ni les critiquer, ni les enrichir.

En conclusion, le jury tient à rappeler que s'il évalue l'exploitation pédagogique d'un thème, celle-ci ne peut se construire sans **une solide maîtrise des connaissances des sciences de gestion (concepts, techniques, méthodes, théories) et notamment de la spécialité comptabilité et finance**. C'est ce socle qui permet de concevoir et de bâtir une réponse de qualité avec une argumentation structurée. Certains candidats ne réussissent pas à concilier le contenu scientifique du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pourtant l'objectif premier de cette épreuve.

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique et d'une initiative personnelle. Il regrette donc que les présentations de quelques candidats aillent à l'encontre de ce principe. Encore trop de candidats cherchent à respecter un « modèle standard » qui serait transférable quels que soient le thème, les conditions d'enseignement ou encore la personnalité du professeur. Le candidat éprouve alors beaucoup de difficultés pour sortir de ce cadre, y compris lors de l'entretien qui suit l'exposé.

Le jury conseille aux candidats de **réaliser un réel travail d'approfondissement des savoirs scientifiques**, lesquels ne peuvent se limiter au niveau attendu pour un élève de terminale. Le jury rappelle à cet égard, que **chaque année, le programme du concours est publié et que les savoirs, connaissances attendues sont celles traitées au niveau M1**.

SESSION 2024

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET n° 1

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum

Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

L'affectation du résultat

Mise en situation :

Vous êtes affecté dans un lycée général et technologique d'une petite ville de province qui accueille 1 000 élèves et étudiants. Ce lycée compte une section de BTS tertiaire, le BTS comptabilité et gestion.

La filière STMG est également présente au travers de deux classes de terminale qui offrent trois enseignements spécifiques dont gestion et finance. L'établissement ne connaît pas de difficulté particulière mais quelques d'élèves ont un temps de transport important du fait de leur éloignement de l'établissement. Les retards sont fréquents.

Vous assurez l'enseignement « Gestion et finance » à hauteur de 4 heures par semaine dans une classe mixte (« gestion et finance » et « mercatique ») de terminale STMG. Votre collègue de mercatique assure l'enseignement du management et est professeur principal de cette classe. Cette classe compte 32 élèves. Le groupe « gestion et finance » est constitué de 14 élèves.

Vous disposez pour ces quatre heures de cours d'une salle informatique équipée de 18 postes « élèves » plus un poste « professeur ».

Les postes informatiques sont organisés en réseau client-serveur et disposent d'un accès à Internet, d'une suite bureautique, d'un PGI.

Vous disposez également d'un vidéoprojecteur relié au poste « professeur » et d'un tableau blanc.

Vos heures de cours hebdomadaires se répartissent en trois : un cours de deux heures le lundi matin à 8 h, un autre d'une heure le mardi matin à 8 h et le dernier le jeudi à 16 h.

Par ailleurs vous enseignez également les sciences de gestion dans une classe de première dont vous êtes professeur principal.

Coordonnateur de la discipline « Économie-gestion », vous êtes également membre du conseil pédagogique de l'établissement.

Travail à faire :

Le sujet porte sur le thème 3 du programme « Accompagner la prise de décision » et plus spécifiquement la question « 3.3 L'affectation du résultat, un choix qui engage l'avenir ? »

Nous sommes fin février, vous venez de terminer la question 3.2.

- 1. En se référant au programme d'enseignement spécifique de gestion finance, proposer une séance concernant l'affectation du résultat.**
- 2. Expliquer comment la séquence de cours pourrait être adaptée dans le cadre de l'enseignement en STS comptabilité et gestion.**

À l'issue du cours précédent une de vos élèves est venue vous interpeller au sujet du travail dans le cadre de l'étude approfondie (projet). Elle fait partie d'un groupe de 3 élèves, dont deux garçons en spécialité mercatique. Cette élève se plaint du manque d'investissement de ses deux camarades dans le projet et s'inquiète au sujet de l'évaluation.

- 3. Comment prenez-vous en charge cette situation : avec les élèves concernés et avec votre collègue de mercatique ?**

Lors du prochain conseil pédagogique l'ordre du jour prévoit d'aborder la question de l'organisation d'un bac blanc.

- 4. Présentez votre préparation préalable à ce conseil pédagogique et les éléments que vous envisagez de proposer.**

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

3.3 L'affectation du résultat, un choix qui engage l'avenir ?	Affectation du résultat : réserves obligatoires et facultatives, distribution de bénéfices, report à nouveau.	L'étude de l'affectation du résultat, et en particulier du niveau de distribution de bénéfices, conduit à interroger la marge de manœuvre du manager, entre sauvegarde de la capacité d'autofinancement de l'entreprise et satisfaction des propriétaires (valorisation des titres de propriété et distribution de bénéfices).
--	---	--

Extrait du référentiel du BTS CG

Activité 2.5 : Suivi comptable des travaux relatifs à l'affectation des résultats

2.5.1. Présentation d'un projet de répartition du résultat aux organes de direction

Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Une situation professionnelle, - Les statuts de la société, - Les procès-verbaux des assemblées précédentes, - Les projets d'affectation des années précédentes, - Les textes réglementaires relatifs à l'affectation des résultats, - Les comptes annuels avant affectation, - Un PGI (modules gestion des achats, gestion des ventes et gestion comptable) et sa base de données (modèle relationnel). 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat après impôts - Réserve légale, statutaire et libre, - Report à nouveau, - Composantes du dividende (sans modification du capital), - Affectation du résultat, - Droits associés à l'action ou à la part sociale. 	<p>L'affectation du résultat dans la SNC est exclue, Pour les sociétés soumises à l'IS, exclure les rémunérations proportionnelles des dirigeants fiscalement déductibles du résultat, Les affectations excluent le cas des actions amorties et des actions de préférence.</p>
		Résultats attendus
		<p>La production d'un compte-rendu présentant le projet de répartition du résultat préparé en vue de l'assemblée et l'information des associés, actionnaires et membres du comité d'entreprise, <i>Une utilisation du tableur adaptée aux besoins de l'utilisateur.</i></p>
Compétences		
Mettre en œuvre les techniques d'affectation du résultat conformément aux textes en vigueur, aux statuts et aux procédures internes.		

2.5.2. Enregistrement des opérations comptables nécessaires et obligatoires

Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - 2.5.1. + - Le projet de répartition du résultat, - Les données comptables et l'organisation interne, plan de comptes. 	Enregistrement des opérations d'affectation du résultat en cas de bénéfice ou de perte.	
		Résultats attendus
		<p>Des enregistrements comptables, réalisés suite à l'approbation par l'AGO, conformes à la réglementation et aux procédures et leur contrôle, Les enregistrements comptables, <i>L'utilisation du PGI pour effectuer les enregistrements des écritures, les contrôler et mettre à jour les données.</i></p>
Compétences		
Analyser, appliquer et enregistrer les opérations relatives à un projet d'affectation en cohérence avec les objectifs de gestion et la politique de distribution des dividendes.		

2.5.3. Mise à jour des documents de synthèse suite à la répartition du résultat

Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none">- 2.5.2. +- La balance après inventaire,- Les documents de synthèse avant affectation.	Mise à jour du tableau d'origine et d'affectation du résultat (du PCG).	Résultats attendus La mise à jour des documents de synthèse suite aux opérations d'affectation La liasse fiscale complétée dans le but de la télétransmettre, <i>Une utilisation du tableur adaptée aux besoins de l'utilisateur (à partir d'un mod pour la mise à jour des comptes annuels),</i> <i>L'utilisation du PGI afin de produire des documents de synthèse.</i>
Compétences		
Mettre à jour les documents de synthèse afin d'obtenir le bilan après répartition.		

SESSION 2024

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET n° 3

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum

Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

L'ANALYSE DE LA PROFITABILITÉ

Mise en situation :

En septembre 2023, vous avez été nommé dans un lycée d'enseignement général et technologique situé dans une petite ville du nord de la Bourgogne.

L'établissement accueille 2 800 élèves dont 4 classes de première et 4 classes de terminale STMG, (Ressources humaines et communication, Gestion finance et Mercatique). L'offre de formation dans le supérieur comprend 3 sections de STS (Comptabilité-Gestion, Commerce international, Gestion des PME).

Les classes de STMG ne sont pas dédoublées en enseignement spécifique bien que les effectifs atteignent 35 élèves.

Les élèves sont originaires de l'agglomération et des communes rurales. Les temps de transport sont conséquents pour un grand nombre d'élèves. Le niveau est très hétérogène.

Vous avez la charge de l'enseignement spécifique Gestion et Finance en terminale STMG qui se décompose en 2 heures le lundi matin et 2 heures le vendredi après-midi.

Toutes les salles de cours sont équipées d'un vidéoprojecteur relié au poste professeur et d'un accès Internet. Les salles informatiques sont équipées de 18 postes. Chaque poste est connecté à Internet, relié à une imprimante réseau et est équipé d'une suite bureautique et d'un progiciel de gestion intégré. Chaque élève dispose d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour ouvrir sa session. Enfin, des tables et des chaises se trouvent au milieu de la salle informatique pour des activités qui n'utilisent pas les ordinateurs.

Votre progression pédagogique vous conduit à envisager une séance de cours sur la notion de performance (sa mesure et ses différentes approches) qui s'inscrit dans le thème 2 "Analyser la situation de l'entreprise", du programme d'enseignement spécifique de gestion et finance de la classe de terminale STMG.

Travail à faire :

1. En vous référant au programme d'enseignement spécifique, présentez une séance de cours permettant d'apprécier la performance de l'entreprise dans sa dimension financière.
2. Expliquez comment serait traité ce thème en STS Comptabilité-Gestion.
3. Comment prenez vous en compte l'hétérogénéité des élèves ?
4. Comment envisagez-vous la préparation à la certification PIX ?

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

Questions	Notions	Indications complémentaires
2.1 Mesurer la performance, des approches multiples ?	<p>Analyse de la profitabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - excédent brut d'exploitation (EBE), résultat d'exploitation (RE), 	<p>Selon les objectifs des parties prenantes, différentes approches sont mobilisables pour mesurer l'activité. L'analyse de la profitabilité consiste à cerner la capacité de l'entreprise à dégager un résultat (EBE, résultat d'exploitation ou résultat courant avant impôt) ou une ressource (CAF) par son activité.</p>

	<p>résultat courant avant impôt (RCAI) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - capacité d'autofinancement (CAF). <p>Analyse de la rentabilité : rentabilité économique, rentabilité financière, effet de levier.</p>	<p>L'analyse de la rentabilité consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer le niveau de rémunération des capitaux engagés dans l'activité, capitaux investis d'un point de vue économique : c'est la vision du dirigeant ; - évaluer le niveau de rémunération des capitaux propres d'un point de vue financier : c'est la vision de l'apporteur de capitaux. <p>Le rapprochement entre la rentabilité économique et la rentabilité financière permet, sans établir de formules de calcul, de mettre en évidence un effet de levier.</p> <p><i>Il s'agit d'approfondir la notion de performance financière abordée en classe de première dans l'enseignement de spécialité de sciences de gestion et numérique. Dans un contexte organisationnel donné, des simulations peuvent être réalisées sur tableur, prenant en compte les attentes de différentes parties prenantes.</i></p>
--	--	--

P6 – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Activité 6.1. - Analyse de la performance de l'organisation

6.1.1. Analyse et interprétation du compte de résultat (ratios et SIG)		Limites
<p>Données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une situation professionnelle, - Des informations sur l'organisation comptable, - Un environnement numérique, un PGI (modules gestion des achats, gestion des ventes et gestion comptable) avec sa base de données (modèle relationnel), - Une documentation comptable, juridique et financière, - Des informations sectorielles et temporelles émanant des établissements financiers (banque de France), - Des recommandations internes et externes, - Les SIG, ratios des années antérieures, - Les références du secteur. <p>Compétences</p> <p>Calculer et analyser les soldes intermédiaires de gestion et les ratios adaptés à la mesure de l'activité et conduire une analyse de la rentabilité et de la profitabilité de l'organisation.</p>	<p>Savoirs associés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits encaissables et charges décaissables, - Soldes intermédiaires de gestion du PCG, - Capacité d'auto-financement de l'exercice, - Auto-financement de l'exercice, - Ratios relatifs à l'activité (rentabilité et profitabilité). 	<p>La matrice du tableau des SIG est fournie dans la forme proposée par l'analyse fonctionnelle du PCG.</p> <p>L'étude est conduite dans le cadre de l'élaboration des documents de synthèse du PCG et de la production d'un diagnostic. Il peut être établi à partir de comparaisons temporelles et sectorielles.</p> <p>Seuls les retraitements liés au crédit-bail et au personnel extérieur sont abordés.</p> <p>Résultats attendus</p> <p>Les états et des tableaux et documents adaptés,</p> <p>Le calcul et l'analyse des soldes et ratios, (SIG, ratios et CAF) dans le respect des procédures et des pratiques de l'organisation et de la profession,</p> <p>La mise en œuvre des outils, des méthodes d'analyse et des contrôles,</p> <p>L'utilisation du PGI pour extraire des documents de synthèse (compte de résultat) ou des données nécessaires (balance, annexes, Sig et Caf du progiciel),</p> <p>Une utilisation du tableau adaptée aux besoins de l'utilisateur (export du PGI, retraitement SIG et CAF, graphiques).</p>
<p>6.1.2. Analyse de la performance financière de l'organisation (CAF)</p> <p>Données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem que 6.1.1. <p>Compétences</p> <p>Calculer et analyser la CAF, effectuer un diagnostic financier.</p>	<p>Savoirs associés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ratios, Capitaux investis - Performance financière, - Diagnostic financier. 	<p>Limites</p> <p>Idem que 6.1.1.</p> <p>Résultats attendus</p> <p>Une analyse argumentée de la performance financière,</p> <p>L'utilisateur du PGI pour produire des données (actuelles et historiques),</p> <p>Une utilisation du tableau adaptée aux besoins de l'utilisateur (ratios, graphiques),</p> <p>Une utilisation des outils numériques de communication.</p>